# Rétrospective St-Omer

L’antenne ADAV de Saint-Omer est née en décembre 2014 sur un territoire très en retard quant à la place accordée au vélo. En 2015, les bénévoles, avec l’appui des salariés, ont mené un important diagnostic qui a abouti à des propositions concrètes pour l’agglomération et les communes. Cinq ans plus tard, la situation s’est améliorée mais nous sommes encore très loin d’une politique engagée en faveur du développement du vélo sur le territoire.

**A Saint-Omer, des avancées mais pas de plan d’ensemble**

Dans la ville-centre de l’agglomération, des aménagements cyclables ont été réalisés :

- Sur l’un des axes principaux de la Ville (Bd de Strasbourg) l’ADAV a proposé l’expérimentation d’une chaucidou, ce qui a permis d’améliorer la situation.

- Une passerelle piétons-vélos et une voie verte ont été créées pour assurer la jonction entre le centre-ville et la gare.

- La Ville de Saint-Omer va devenir (en plusieurs phases) une ville à 30km/h (à l’exception des axes principaux). Cette mesure va permettre un meilleur partage de nos rues et la généralisation des double-sens cyclables.

Un Comité Vélo réunit des élus, les services techniques, la police municipale, l’Agence d’urbanisme et l’ADAV. Il permet d’échanger sur les aménagements vélo mais on peut regretter qu’il soit plutôt un espace d’information que de co-construction.

La Ville manque d’un programme global en faveur du vélo.

La circulation ou le franchissement des axes principaux posent problème ; le flux de véhicules y est très important et ces axes ne font l’objet d’aucun aménagement.

Des aménagements qui permettraient d’assurer la jonction entre plusieurs zones aménagées et/ou de sécuriser les déplacements à vélo ne sont pas réalisés (ex : malgré nos demandes depuis 2 ans la traversée du Quai du Commerce dans le prolongement de la passerelle n’est pas traitée, refus des élus d’autoriser la traversée du jardin public à vélo).

La voiture reste dominante dans les aménagements comme dans la communication : places du centre-ville refaites en gardant les mêmes voies de circulation et énormément de stationnement, gratuité du stationnement, valorisation du nombre de places en centre-ville, stationnement sauvage omniprésent…

**Au niveau de l’agglomération, de bonnes intentions mais trop peu de concrétisations**

Un travail en commun a été engagé avec l’agglomération (la CASO devenue CAPSO) dès la création de l’antenne. Un Comité Vélo au niveau de l’agglomération a permis d’instaurer le dialogue et de définir les grandes lignes d’un plan vélo à l’échelle du territoire. Un séminaire sur le développement du vélo dans les villes moyennes a été organisé par l’agglomération en juin 2017. Un service de location longue durée de vélos a été mis en place. Idée proposée par l’ADAV, ce service est pertinent pour notre territoire et doit permettre un report de trajets motorisés vers le vélo.

Le comité vélo ne s’est plus réuni depuis le séminaire de 2017, empêchant la concrétisation des autres propositions.

Pour autant des exemples dans l’agglomération montrent que mettre le vélo au cœur de la ville est possible. Aire-sur-la-Lys, qui a rejoint la CAPSO, a mené une politique d’aménagements cyclables dynamique (en centre-ville et connectée aux voies cyclables touristiques). La ville a obtenu le label Territoire vélo décerné par la Fédération Française de Vélo (seule ville des Hauts-de-France).

**Les bénévoles de l’antenne de l’ADAV à Saint-Omer [PHOTO St Omer RManier]**